



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mardi 26 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VAGUE DE CHALEUR PRECOCE : LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE POITIERS RAPPELLE LES MESURES DE PRÉVENTION ET LES GESTES ADEQUATS À ADOPTER

Face à l'épisode de chaleur précoce qui touche une large partie du territoire et devrait se poursuivre dans les prochains jours, le recteur de l'académie de Poitiers a communiqué aux directrices et directeurs d'école ainsi qu'aux cheffes et chefs d'établissement, des consignes de prévention.

Des kits canicule ont été transmis afin d'adapter l'organisation des écoles, des collèges et des lycées afin de garantir la sécurité et le bien-être des élèves et des personnels.

Pour l'ensemble des écoles, collèges et lycées qui accueillent leurs élèves, il est conseillé, sous réserve des configurations locales, d'adapter l'organisation et l'utilisation des locaux en fonction de l'exposition au soleil. L'accès des élèves à l'eau potable doit être assuré en permanence. Les activités physiques et les sorties doivent être réduites ou supprimées aux heures les plus chaudes. Une vigilance particulière est portée aux élèves comme aux personnels présentant des pathologies, notamment respiratoires, ou en situation de handicap. Il est également rappelé aux parents l'importance d'adapter l'habillement des plus jeunes élèves, de prévoir casquettes et lunettes de soleil, et, si nécessaire, d'appliquer de la crème solaire avant l'école.

Pour s'assurer de la mise en place de ces mesures, le recteur de l'académie de Poitiers, Frédéric PERISSAT se rendra ce jour à l'école primaire Gisèle Halimi de POITIERS à 14H45 pour rappeler les messages de prévention auprès des élèves et soutenir les personnels.

À propos du rectorat de l'académie de Poitiers :

L'académie de Poitiers compte 29 000 personnels qui se mobilisent au quotidien pour assurer les parcours scolaires de plus de 250.000 élèves de la maternelle au post-Bac. Le service public d'éducation de l'académie de Poitiers poursuit également l'objectif de participer aux dynamiques territoriales en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne pour des territoires urbains, péri-urbains et ruraux attractifs.

CONTACT PRESSE

Arnaud Vinet

Pôle communication – Académie de Poitiers

05 16 52 63 52

communication@ac-poitiers.fr

ALERTE - CANICULE

Consignes à mettre en œuvre pendant les vagues de chaleur en lien avec les bâtiments

- Identifier les locaux les plus exposés et adapter l'organisation et l'utilisation des espaces en fonction de l'exposition afin d'accueillir les élèves dans des espaces préservés de la chaleur (façades moins exposées ou protégées, espaces végétalisés et couverts, etc.).
- Maintenir les stores ou volets fermés lorsque la façade est ensoleillée.
- Limiter l'ouverture des fenêtres : le renouvellement de l'air peut être obtenu par une ouverture de courte durée (entre cinq et dix minutes).
- Permettre le rafraîchissement des pièces par l'ouverture des fenêtres la nuit lorsque cela est possible,
- En cas de ventilation mécanique, veiller au bon renouvellement de l'air et actionner le mode de surventilation nocturne.
- Si une salle est climatisée, l'utiliser comme salle refuge.

Consignes d'ordre général de gestion en période de vague de chaleur

- Sensibiliser les parents à la nécessité d'adapter l'habillement des élèves, de prévoir des casquettes et des lunettes de soleil, et, si nécessaire, de mettre, avant l'école, de la crème solaire.
- Faire boire régulièrement les élèves et les inviter à mouiller leur peau.
- Réduire les activités physiques et supprimer les sorties aux heures les plus chaudes.
- Adapter l'alimentation en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés afin de prévenir la déshydratation.
- Veiller aux conditions de stockage des aliments.
- Avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.
- En cas de prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis auprès des médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

Il convient par ailleurs d'être attentif à tout signe de dégradation de la santé (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, etc.) et de sensibiliser les personnels au repérage des troubles pouvant survenir, ainsi qu'aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.

Les comportements à adopter pourront faire l'objet d'un affichage, par exemple dans les salles de classe et dans la cantine, pour informer les personnels et les élèves.



En cas de sortie en plein air

- Éviter les expositions prolongées au soleil (promenades, activités physiques et sportives, etc.).
- Veiller à ce que les élèves soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, etc.).
- Boire abondamment en évitant les boissons sucrées et en privilégiant l'eau non glacée.
- Manger en quantité suffisante en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés.
- Utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé).
- Lors de classes de découverte sous tentes, veiller à ce que celles-ci soient situées à l'ombre et que les élèves n'y séjournent pas lors de fortes chaleurs.
- Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais.

Il appartient aux directeurs d'école et chef d'établissement, dans le respect des consignes données par les autorités académiques et départementales, d'apprécier l'opportunité de maintenir les sorties scolaires ou les événements collectifs ou festifs selon leur nature et leur condition, au regard des risques d'exposition à la chaleur qu'elles présentent, notamment pour les élèves les plus jeunes et les plus fragiles.

Dans le cadre des examens (baccalauréat ou brevet)

- Respecter et adapter les consignes précédentes, tout en assurant le bon déroulement des épreuves, et notamment veiller à ce que les salles d'examen restent protégées de la chaleur.
- S'assurer que les candidats ont à disposition de l'eau potable et/ou permettre aux candidats de sortir de la salle pour se désaltérer.



Attention !

Soyez attentifs à tout signe tel que :

- Une grande faiblesse ;
- Une grande fatigue ;
- Des étourdissements, des vertiges, des troubles de la conscience ;
- Des nausées, des vomissements ;
- Des crampes musculaires ;
- Une température corporelle élevée ;
- Une soif et des maux de tête. Il peut s'agir d'un coup de chaleur. Si vous êtes en présence d'une personne qui tient des propos incohérents, perd l'équilibre, perd connaissance, elle est peut-être victime d'un coup de chaleur. Il faut alors agir rapidement, efficacement et appeler immédiatement les secours médicalisés (SAMU 15). En cas de coup de chaleur, donner les premiers secours :
- Alerter les premiers secours en composant le SAMU (15).
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et prendre toutes les mesures pour que ses vêtements ne constituent pas une entrave à la baisse de sa température corporelle.
- Asperger la personne d'eau fraîche.
- Faire le plus possible de ventilation.
- Donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire

0800 06 66 66 : la plateforme téléphonique Canicule info service

La plateforme téléphonique d'information "canicule" peut être activée par le ministère de la santé en fonction de la situation météorologique.

Cette plateforme téléphonique permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles et pour adopter les bons réflexes en cas de fortes chaleurs. Elle vous informe au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), tous les jours de 09 h à 19 h.